



« La municipalité fait de la qualité de l'espace public une de ses priorités et engage »

Des moyens considérables et des déchets

Pour maintenir une ville propre, la municipalité met en place de nouveaux moyens humains et matériels considérables. Malgré le travail des services municipaux et de nos partenaires, qui s'emploient quotidiennement à nettoyer la commune, les comportements inciviques altèrent rapidement la propreté de notre cadre de vie. C'est pourquoi, le maire a décidé de lancer le nouveau grand plan de propreté urbaine.

Propreté urbaine :

2 millions d'euros et 35 agents mobilisés

Un engagement quotidien

35 agents municipaux ainsi qu'un renfort d'équipe saisonnier par le biais de chantiers jeunes, sont chargés de l'entretien du domaine public. Soutenus par la société de nettoyage privée mandatée pour l'entretien des voiries et parcs, les quartiers de l'Ermitage, Montconseil, Moulin-Galant, Rive-Droite, la Nacelle-Robinson bénéficient d'un travail quotidien. Les agents de la ville sont également appelés pour intervenir sur tous les fronts et plus particulièrement sur les incivilités commises un peu partout dans la ville.



« En 2016, les agents ont collecté 500 tonnes de déchets de balayage »

MOYENS MATÉRIELS

2 laveuses

5 balayeuses

5 camions bennes

600 poubelles

réparties dans

la ville

Des missions variées

Actuellement, 500 tonnes de déchets sont collectées chaque année dans le cadre du balayage des voies publiques. Les équipes de nettoyage sont opérationnelles et interviennent quotidiennement pour entretenir les 106 kilomètres de voiries, les trottoirs, pistes cyclables, chemins, parcs et autres espaces municipaux. Les missions de la propreté urbaine se déclinent autour de la présence de balayeurs, de véhicules balayeuses et laveuses aux côtés d'agents équipés de souffleurs à feuilles. Ils effectuent des circuits quotidiens pour assurer la propreté de chaque quartier. Fréquemment, les équipes et les habitants relèvent l'apparition de dépôts sauvages qui demandent l'intervention des services municipaux.



« plus de 2 millions d'euros chaque année pour assurer la propreté de la ville ».

Nettoyages pour assurer la propreté de la ville

Deux déchetteries et 180 points d'apports volontaires à votre disposition

La communauté d'agglomération Grand Paris Sud est chargée de la collecte et du traitement des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire. Les Corbeil-Essonnois disposent de plusieurs structures pour venir déposer leurs encombrants en dehors des dates de ramassages ainsi que pour les déchets non autorisés aux encombrants.

Éco-centre de Corbeil-Essonnes

Après plusieurs mois de fermeture, les Corbeil-Essonnois peuvent de nouveau avoir accès à l'éco-centre de Corbeil-Essonnes. Pour pouvoir déposer vos encombrants à l'éco-centre, munissez-vous de votre badge d'accès à retirer en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Il vous est également possible de déposer vos encombrants à la déchetterie du Coudray-Montceaux.



Inauguration de l'éco-centre de Corbeil-Essonnes réhabilité le samedi 30 septembre.

Corbeil-Essonnes

SIREDOM
Rue Emile Zola
Corbeil-Essonnes
01 69 74 23 50

Du 01/04 au 14/10 :
Du mardi au samedi :
9h-12h et 13h-18h

Du 15/10 au 31/03 :
Du mardi au samedi :
9h-12h et 13h-17h

Dimanche et jours fériés :
9h-12h

Attention : Fermée le lundi

Coudray-Montceaux

SIREDOM
RN7 - Direction
Fontainebleau
Le Coudray-Montceaux
01 69 74 23 50

Du 01/04 au 14/10 :
Du lundi au samedi :
9h-12h et 13h-18h

Du 15/10 au 31/03 :
Du lundi au samedi :
9h-12h et 13h-17h

Dimanche et jours fériés :
9h-12h

Attention : Fermée le mercredi



Points d'apports volontaires

120 bornes à verre, 9 bornes à journaux magazines, 50 bornes à vêtements, 1 cage dédiée aux bouteilles plastiques. Retrouvez la carte interactive des emplacements des collecteurs sur www.corbeil-essonnes.fr

Depuis la mi-mars, le SIREDOM remplace l'ensemble des bornes à verre aériennes sur Corbeil-Essonnes. Ces renouvellements ont été effectués en lieu et place des anciennes bornes. En parallèle, des plateformes semi-enterrées d'apport volontaire pour le verre mais également les papiers et les emballages sont également en cours d'installation sur la commune.

En novembre dans vos boîtes aux lettres



QUELQUES CHIFFRES

1500 tonnes
de déchets verts collectés en 2016

8 tonnes
de pneumatiques collectés en 2016

Tous les Corbeil-Essonnois doivent contribuer à faire respecter leur lieu de vie

La propreté : responsabilité de chacun

On ne jette pas ses canettes, ses mégots ou encore ses papiers gras sur le sol de son salon, dans les rues et plus largement sur l'ensemble de notre domaine public. Chacun a son rôle à jouer pour respecter notre environnement et maintenir un cadre de vie agréable pour l'ensemble des Corbeil-Essonnois et par là même, contribuer également au respect de règles d'hygiène. À Corbeil-Essonnes, comme dans bien d'autres communes, les déchets jetés n'importe où sont autant d'outrages au bien vivre ensemble. De nombreux débris sont ramassés par les agents tous les jours. Les incivilités nuisent à tous et ont un coût, la municipalité consacre un budget important pour l'entretien de nos espaces publics. Une prise de conscience s'avère maintenant indispensable. Les actions municipales ne peuvent être efficaces que si, de leur côté, les habitants, les nouveaux citoyens mais aussi les usagers utilisent le matériel mis à leur disposition pour jeter leurs déchets et prennent conscience que la ville est un espace commun à préserver et à respecter.



“La ville est un espace commun à préserver et à respecter”

**Pour participer à la propreté de ma ville - Une remarque, une demande, une suggestion...
0 800 42 22 04 (appel gratuit et anonyme) - gardermavillepropre@mairie-corbeil-essonnes.fr**



Les jeunes mis à contribution

Chaque année, une vingtaine de chantiers jeunes et citoyens sont organisés dans la ville. Encadrés par la municipalité, la MIVE, le SIARCE ou encore des associations corbeil-essonnoises soucieuses de leur cadre de vie, ces chantiers permettent la prise de conscience de chaque participant. Durant quelques jours, les jeunes sillonnent notre commune et participent activement à son entretien. Que ce soit dans les parcs, sur les berges ou en plein cœur de la ville, ils ôtent les débris laissés au sol, nettoient les dégradations commises par des contrevenants. La participation de chacun étant indispensable, c'est pourquoi la municipalité s'engage à développer ces chantiers jeunes et citoyens et augmenter leur nombre annuel.

“Une vingtaine de chantiers jeunes et citoyens sont organisés chaque année”

53

distributeurs de sacs à crottes



Nos amis à quatre pattes

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. À l'exception des caniveaux (hors niveau des passages piétons), les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 euros).

Respecter les règles de tri

« Déjà 67% des déchets ménagers sont recyclés ! »

Les containers doivent être sortis la veille du ramassage à partir de 18h et retirés avant 19h le jour de la collecte, le non-respect de cette règle est passible d'une amende pouvant atteindre 150€ relatif à l'arrêté municipal N°2016.1788



ORDURES MÉNAGÈRES

Ordures ménagères ramassage 2 jours par semaine



DÉCHETS VERTS

20 sacs papiers maximum + fagots ficelés

1 ramassage par semaine de mars à décembre



EMBALLAGES & PAPIERS

1 passage par semaine

Habitants : vos obligations en matière d'entretien des trottoirs

Il est prévu par arrêté du maire que doivent être réalisés - à la charge des habitants, propriétaires occupants, locataires ou usufruitiers, et devant leur habitation :

- le désherbage par arrachage ou binage,
- le balayage et le nettoyage des feuilles mortes et autres débris sur trottoir et caniveaux
- ou encore en hiver le balayage et/ou grattage de la neige et du verglas, avec dépôt de sel, sable, cendres ou encore sciure de bois.

En cas d'accident survenu sur un trottoir dont la victime estime que cet accident s'est produit suite à un manquement aux obligations d'entretien du trottoir, elle peut engager des poursuites à l'encontre des riverains concernés, en vertu des articles 1382 et 1383 du Code civil. Pour connaître les règlements en vigueur dans votre ville : les règlements municipaux sont consultables sur le site Internet de la ville www.corbeil-essonnes.fr

Le Maire a décidé de mettre en place une répression nécessaire pour lutter contre la montée des incivilités comme partout en France

SENSIBILISER

« 109 points de dépôts sauvages recensés depuis le début de l'année »

Une équipe d'inspecteurs techniques consacre ses journées à sillonner la ville, leur mission principale est de faire de la prévention auprès des habitants. Sonner aux portes lorsque les encombrants sont déposés avant la date prévue, rencontrer les commerçants pour les sensibiliser sur la nécessité de disposer des cendriers et de balayer devant leur commerce pour éviter l'accumulation de mégôts et déchets, font partie de leur quotidien.



RÉPRIMER

« Près de 200 procès-verbaux ont été dressés depuis l'année dernière »

La ville de Corbeil-Essonnes vient de créer une brigade propreté, composée d'agents de surveillance de la voie publique. Ils enquêtent sur les dépôts de déchets sur le domaine public, et en cas de flagrant délit, sanctionnent les contrevenants.

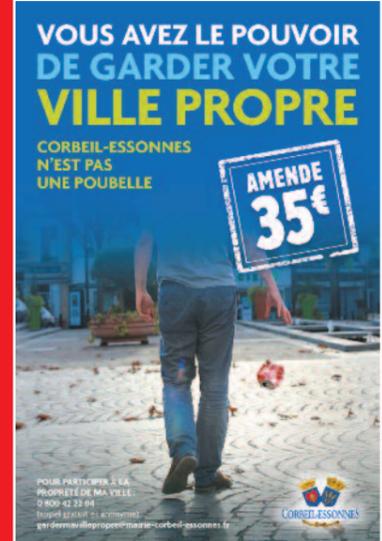
DISSUADER

« Déjà 150 caméras installées sur la commune »

Pour renforcer la lutte contre l'incivilité de nos concitoyens et les dépôts sauvages, la municipalité a mis en place la vidéo protection sur toute la commune. Ce dispositif est renforcé par le déploiement de nouvelles caméras sur des lieux stratégiques permettant la surveillance des sites assujettis au dépôts sauvages. Depuis quelques mois, l'ensemble des caméras permettent la vidéoverbalisation des flagrants délits grâce à un accord ministériel.



SANCTIONNER FERMEMENT LES INCIVILITÉS



Une amende forfaitaire de 35 € sera émise pour une déjection canine ou un dépôt de débris (mégot, canette...) sur la voie publique.



Une contravention de 68 € pour des débris (2^{ème} classe) abandonnés dans des lieux inappropriés



Une amende pouvant atteindre 1 500 € (5^{ème} classe) pour dépôts sauvages avec véhicule.